

Date de dépôt : 14 octobre 2025

#### Rapport

de la commission de l'enseignement supérieur chargée d'étudier la proposition de motion de Angèle-Marie Habiyakare, Sophie Demaurex, Lara Atassi, Julien Nicolet-dit-Félix, Jean-Charles Rielle, Grégoire Carasso, Sylvain Thévoz, Marjorie de Chastonay, Cyril Mizrahi, Pierre Eckert, Nicole Valiquer Grecuccio, David Martin, Céline Bartolomucci, Caroline Renold pour trouver une alternative afin de répondre au manque financier de la HES-SO Genève

Rapport de majorité de Pascal Uehlinger (page 3) Rapport de minorité de Julien Nicolet-dit-Félix (page 8) M 3086-A 2/11

## Proposition de motion (3086-A)

pour trouver une alternative afin de répondre au manque financier de la HES-SO Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la recommandation peu argumentée de la HES-SO sur l'augmentation des taxes semestrielles pour les étudiantes et étudiants (700 francs (+40%) pour les Suisses et 1050 francs (+110%) pour les étrangers)<sup>1</sup>;
- la précarisation estudiantine qui touche à la fois les étudiantes et étudiants suisses et les étudiantes et étudiants étrangers<sup>2</sup>;
- que Genève est le 3<sup>e</sup> canton en matière de montants de bourses d'études<sup>3</sup>;
- que Genève est un canton cher ;
- que les formations proposées par la HES-SO Genève sont des métiers d'avenir indispensables dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre;
- les différentes hausses des coûts au quotidien (nourriture, charges, loyer, assurance-maladie...) subies par les étudiantes et étudiants;

#### invite le Conseil d'Etat

- à trouver des alternatives au manque financier de la HES-SO Genève qui ne soient pas à la charge des étudiantes et des étudiants;
- à ne pas augmenter les taxes semestrielles pour les étudiantes et étudiants de la HES-SO Genève;
- à ne pas différencier les montants des taxes semestrielles des étudiantes et étudiants de provenance étrangère.

Communiqué de la HES-SO sur l'augmentation des taxes semestrielles : https://www.hes-so.ch/recherche-innovation/actualites/adaptation-de-la-taxe-detudes-de-la-hes-so

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> RTS, Les étudiants étrangers en Suisse sont les plus précarisés : https://www.rts.ch/info/economie/14542992-les-etudiants-etrangers-en-suisse-sont-les-plus-precarises.html

Etude de l'OFS sur les bourses et prêts d'études : https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/finances-systeme/bourses-publiques.html

#### RAPPORT DE LA MAJORITÉ

#### Rapport de Pascal Uehlinger

La proposition de motion 3086 a été traitée par la commission de l'enseignement supérieur lors de ses séances des 6 mars, 3 avril, 17 avril, 8 mai et 12 juin 2025.

La présidence a été assurée par M<sup>me</sup> Sophie Demaurex.

Les procès-verbaux ont été tenus par  $M^{\text{\tiny me}}$  Selma Bentaleb et  $M^{\text{\tiny me}}$  Pauline Ley.

Nous remercions ces personnes de leur contribution au bon déroulement des travaux de la commission

# Le 6 mars 2025, la commission commence à traiter la motion 3086 pour trouver une alternative afin de répondre au manque financier de la HES-SO Genève. La motion est présentée par M<sup>me</sup> Angèle-Marie Habiyakare :

L'origine de cette motion est le rapport Gaillard, commandé par la Confédération, qui recommande des coupes budgétaires importantes dans les subventions aux hautes écoles, représentant plus de 541 millions de francs d'ici à 2030, dont 265 millions pour les hautes écoles cantonales et polytechniques.

La conséquence de ces coupes est que le comité gouvernemental des HES-SO décide d'augmenter les taxes semestrielles dès septembre 2025 :

- De 500 à 700 francs pour les étudiants suisses.
- De 500 à 1050 francs pour les étudiants étrangers.

M<sup>me</sup> Habiyakare argumente que l'augmentation de ces taxes aggrave la précarité étudiante, déjà marquée par des difficultés financières et de santé mentale, et des pressions académiques.

En effet, 70% des étudiants des HES-SO soutiennent financièrement leur famille.

De plus, les bourses d'études sont jugées insuffisantes et difficiles d'accès.

Elle critique l'incohérence des politiques publiques : opposition à la hausse des taxes à l'Université de Genève, mais soutien à la hausse dans les HES-SO.

M 3086-A 4/11

Elle appelle à une alternative pour que le financement ne repose pas sur les étudiants, plaidant pour une égalité de traitement entre étudiants suisses et étrangers.

Lors des débats qui suivent, plusieurs députés expriment des réserves sur la faisabilité de compenser les coupes fédérales par le canton.

M<sup>me</sup> Habiyakare insiste sur la responsabilité du canton et la nécessité de cohérence budgétaire.

Des comparaisons sont faites avec d'autres pays (France, Italie, Suède) où les frais universitaires sont plus bas.

M<sup>me</sup> Habiyakare défend un modèle plus équitable et accessible, inspiré du système suédois avec un revenu universel étudiant.

#### Le 3 avril 2025, le département est auditionné sur la M 3086.

Le DIP est représenté par :

- M<sup>me</sup> Anne Hiltpold, conseillère d'Etat ;
- M<sup>me</sup> Ivana Vrbica, directrice de l'Unité des hautes écoles.

M<sup>me</sup> Hiltpold clarifie que l'augmentation des taxes universitaires ne découle pas directement du rapport Gaillard ou du programme fédéral d'allègement, mais d'un plan financier discuté pendant un an au sein de la HES-SO.

La hausse est justifiée car elle vise à renforcer les ressources des hautes écoles, notamment pour répondre à des pénuries (éducateurs, ergothérapeutes). Genève a soutenu ces mesures, contrairement à d'autres cantons.

Il est rappelé que les montants proposés sont :

- étudiants suisses : de 500 à 700 francs ;
- étudiants étrangers : de 500 à 1050 francs.

Ces montants restent inférieurs à ceux d'autres hautes écoles.

Les critiques et remarques de la motion sont les suivantes :

La motion demande de ne pas augmenter les taxes ni différencier les montants entre étudiants suisses et étrangers.

M<sup>me</sup> Hiltpold rappelle que les accords bilatéraux prévoient un alignement des écolages d'ici à 2029.

Des bourses allant jusqu'à 12 000 francs existent pour les étudiants précaires.

La HES-SO Genève dispose de fonds pour soutenir les étudiants (3 millions de francs issus des taxes supplémentaires).

M<sup>me</sup> Hiltpold rappelle que des soutiens existent.

Il est également suggéré par un commissaire une augmentation progressive, car il juge les 40% trop brusques.

En conclusion, M<sup>me</sup> Hiltpold invite les députés à ne pas donner suite à la motion, estimant que les mesures prises sont justifiées et que le système reste avantageux pour Genève.

## Le 17 avril 2025, la commission auditionne les syndicats de la HES-SO au sujet de la M 3086.

Plusieurs étudiants ont témoigné de leur précarité financière, malgré des études à plein temps.

Les difficultés évoquées sont : double logement, trajets coûteux, absence de soutien familial, bourses insuffisantes ou inaccessibles, interdiction de travailler pendant les stages.

Les étudiants dénoncent une hausse des taxes d'études jugée injuste et discriminatoire, notamment envers les étrangers.

Ils soulignent que cette augmentation va à l'encontre de la Constitution suisse et de la volonté de démocratiser l'accès aux études.

Le coût de la vie à Genève est élevé, et les aides sociales sont limitées ou mal connues.

Les étudiants demandent plus de transparence sur l'utilisation des taxes et une meilleure prise en charge par l'Etat, qui a enregistré un excédent budgétaire de 541 millions de francs en 2024.

Ils proposent une harmonisation des taxes vers le bas et critiquent le manque de services spécifiques aux HES (ex. : pas de service de bourses dédié).

Le syndicat étudiant a été créé pour porter ces revendications et représenter les étudiants des HES.

## Le 8 mai 2025, la M 3086 est traitée en présence de M. Valentin Rey, coprésident de la Fédération des associations étudiantes de la HES-SO, et M. Guillaume Aubert, membre.

On rappelle à la commission le contexte avec, en octobre 2024, l'annonce des HES-SO d'une augmentation des taxes d'études :

M 3086-A 6/11

- 1. 700 francs pour les étudiants suisses (+40%);
- 2. 1050 francs pour les étudiants étrangers (+110%).

Cette hausse est justifiée par la nécessité d'actualiser des tarifs inchangés depuis 1998.

M. Rey précise que cette décision est indépendante du rapport Gaillard, bien que souvent associée à celui-ci.

Au niveau des associations d'étudiants, peu d'associations ont répondu à la consultation.

Par contre, au niveau du syndicat genevois (récemment créé), il y a une demande de la prise en charge totale des taxes par l'Etat et d'un meilleur accès aux bourses.

L'AEH (HEPIA) comprend la hausse, mais critique son manque de justification et l'état des infrastructures.

La FAE HES-SO a pour but de renforcer les relations entre les associations de la HES-SO; pour cette raison, elle revendique plusieurs points:

- 1. Réinvestissement des fonds perçus au bénéfice direct des étudiants.
- 2. Transparence sur les frais d'écolage.
- 3. Amélioration de l'accès aux aides financières.
- 4. Demande d'un moratoire pour les étudiants en cours de formation, refusée par le rectorat.

Elle relève également les problèmes suivants :

- 1. Difficulté d'accès à l'information sur les aides.
- 2. Complexité et lenteur du système de bourses.
- 3. Inégalités entre étudiants selon les filières (certains ne peuvent pas travailler).

Elle propose donc la création d'un service intra-muros pour gérer les bourses

#### Le 12 juin 2025 a lieu la dernière audition concernant la M 3086.

La commission reçoit M. Ciro Candia, directeur du service des bourses et prêts d'étude, et M<sup>me</sup> Jasmine Champenois, directrice de la division de la formation des étudiantes et étudiants, qui ont présenté le dispositif d'aides financières.

On rappelle à la commission que le système est géré par l'Université de Genève pour les étudiantes et étudiants de l'UNIGE et de la HES-SO Genève, avec une interface unique et des critères communs.

Il est également précisé que 80% des aides proviennent de fonds privés, notamment via la grande fondation genevoise, et que cinq types d'aides sont disponibles : mensuelles, urgentes, mobilité, santé, et assistance sociale.

Quelques chiffres clés sont remis à la commission :

- 428 bénéficiaires pour l'année 2024-2025.
- Montant total distribué : 3,4 millions de francs.
- Taux d'octroi : 60%.
- Les aides sont rétroactives et couvrent 10 mois.

Les problèmes soulevés sont en adéquation avec les autres auditions, soit l'interdiction de travailler pendant les stages dans certaines filières (HETS, HEdS), les disparités de rémunération entre stages, la confusion chez les étudiantes et étudiants HES-SO sur leur éligibilité aux aides, les délais de traitement parfois longs (jusqu'à 4 mois) et les non-recours aux aides par manque d'information ou complexité des démarches.

Il est donc suggéré un renforcement des **permanences physiques** dans les écoles, une **coordination améliorée** entre le SBPE et le dispositif HES-SO et une **étude (en cours)** sur les refus et les parcours des étudiantes et étudiants non éligibles.

En fin de séance un amendement est proposé :

- à accorder dès l'année scolaire 2025-2026 un remboursement partiel ou total des taxes HES-SO pour tous les étudiantes et étudiants en situation de précarité, par analogie avec l'art. 77 al. 2 lettre f du statut de l'UNIGE;
- à accompagner cette exonération d'un service social intra-muros dédié, également chargé des attributions de bourses d'études;
- à renoncer à l'augmentation de 500 à 700 francs (voire plus pour les étudiantes et étudiants étrangers) afin d'éviter un double standard inexplicable dans la tarification des taxes HES-SO.

L'amendement est refusé par : oui : 6 (2 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 MCG) ; non : 7 (1 MCG, 1 LC, 4 PLR, 1 UDC) ; abstentions : 0.

La présidente soumet au vote la M 3086 :

Oui: 5 (2 S, 2 Ve, 1 LJS)

Non: 7 (1 MCG, 1 LC, 4 PLR, 1 UDC)

Abstentions: 1 (1 MCG)

La M 3086 est refusée.

M 3086-A 8/11

Date de dépôt : 1er septembre 2025

#### RAPPORT DE LA MINORITÉ

#### Rapport de Julien Nicolet-dit-Félix

L'annonce de la hausse massive des taxes semestrielles des HES-SO<sup>1</sup> a fait l'effet d'une bombe dans la communauté estudiantine. En effet, alors qu'il est de notoriété publique qu'il s'agit d'un des groupes sociaux les plus précarisés et que les HES proposent des formations essentielles pour combler les déficits de main-d'œuvre annoncés, il apparaissait pour le moins incongru d'augmenter de 40% la taxe, et même de 110% pour les étudiants étrangers.

La motion 3086 a été rédigée en termes très généraux, face à la nécessité de trouver rapidement une solution efficace permettant aux étudiantes<sup>2</sup> les plus précarisées de poursuivre sereinement leurs études.

La commission a procédé à de nombreuses et passionnantes auditions qui ont toutes convergé vers les constats suivants, qui seront développés dans la suite de ce rapport :

- La décision de hausse des taxes a été prise par le comité intergouvernemental de la HES-SO. Le canton de Genève ne peut pas unilatéralement revenir sur cette décision.
- La précarité estudiantine est une réalité vécue par une part importante des personnes immatriculées dans les HES, la hausse des taxes pose un réel problème pour leur fragile équilibre financier.
- Il existe une précarité spécifique aux étudiants des HES, liée au fait que les formations nécessitent un nombre important de stages incompatibles avec des emplois d'étudiant.
- Le système de bourses et d'aides dispose de moyens relativement importants, mais il est complexe et basé à l'université. Il est vraisemblable que le non-recours des étudiants dans nos HES soit important.

https://www.hes-so.ch/recherche-innovation/actualites/adaptation-de-la-taxe-detudes-de-la-hes-so

Par égard pour l'esprit de la motion 2697 et pour plus de clarté, ce texte évitera les signes typographiques épicènes et privilégiera l'alternance des féminins et masculins génériques.

Malheureusement, alors que plusieurs possibilités étaient offertes à la commission pour préciser, par amendements, les moyens qu'elle entendait proposer pour traiter le problème posé, la majorité a préféré, à l'issue des débats, nier l'existence même du problème en refusant la motion.

#### Une décision qui échappe à notre canton

Contrairement à notre université, les HES situées sur notre territoire dépendant de la structure HES-SO qui uniformise les taxes à l'échelle de la Suisse occidentale. C'est au comité intergouvernemental regroupant les cantons concernés que la décision revient et, à ce titre, le canton de Genève ne peut pas, à lui seul, revenir sur cette décision.

Cependant, le DIP n'a à notre connaissance manifesté aucun désaccord avec la décision intergouvernementale et aucune volonté de présenter une demande d'ajustement à la baisse de ces taxes.

Dans ce contexte, notre parlement n'a pas la compétence pour exiger une baisse de ces taxes et c'est pour cela que la commission a orienté rapidement ses travaux sur des moyens subsidiaires permettant aux étudiants de les financer sans accroître leur précarité.

### Un système d'aide et de bourses efficient, mais complexe et peu accessible aux étudiantes de nos HES

La commission s'est donc essentiellement intéressée aux aides et aux bourses à disposition du corps étudiant. Les auditions, passionnantes, ont permis de réaliser que des moyens conséquents sont mis à disposition provenant des pouvoirs publics, mais également de fondations privées.

Cependant, plusieurs éléments rendent le système partiellement dysfonctionnel :

- Le service des bourses et prêts est conçu essentiellement dans une optique universitaire et basé à l'UNIGE. De ce fait, les étudiantes de la HES ne sont pas toujours bien informées de leur droit à y accéder et il est probable qu'un non-recours à ces prestations existe.
- La nature même de la formation des HES fait que, lors de stages obligatoires dans le parcours de formation, plusieurs filières interdisent l'exercice de jobs estudiantins. Cette exigence peut être justifiée par l'implication émotionnelle et physique dans ces stages et la nécessité de disposer de 100% de ses capacités. De ce fait, elle génère des périodes de précarité particulièrement alarmantes chez certains étudiants.

M 3086-A 10/11

 Les conditions d'octroi empêchent des étudiants, même majeurs, en conflit avec leurs parents, d'obtenir des bourses, si ces parents disposent d'un patrimoine suffisant pour financer les études de leurs enfants, mais refusent de le faire.

#### Du déni de la précarité estudiantine

La commission a été confrontée à plusieurs témoignages concrets des difficultés pécuniaires vécues par les membres de la communauté estudiantine. Ces témoignages s'ajoutent à d'autres, exposés à l'occasion de l'étude d'autres textes. Cette précarité affecte évidemment la qualité de vie des personnes qui en souffrent, mais également la qualité de leurs études puisque, le plus souvent, elles doivent conjuguer petits emplois et études tertiaires, ce qui nuit à leurs chances de réussite et, in fine, au système de formation dans sa globalité.

On constate des phénomènes de reproduction sociale, les étudiants les plus précaires étant issus de familles peu aisées. Or, il va de soi que d'un point de vue moral (qui ne souhaite pas l'égalité des chances ?) et d'un point de vue économique (quelle société trouve utile d'empêcher à certaines catégories de jeunes de bénéficier de bonnes conditions pour se former ?), nous avons tout à gagner à rompre cette reproduction sociale.

Certains témoignages ont même fait état d'employeurs cherchant à embaucher des étudiants quelques mois avant leur certification, profitant de leur détresse et de leur besoin immédiat d'une rémunération stable, ce qui est évidemment désastreux à long terme pour les principaux intéressés.

Face à ces témoignages, l'attitude de la majorité ressemble à une forme de déni, puisque, loin de considérer ces difficultés, elle persiste dans sa certitude que les étudiants sont des sortes d'enfants gâtés issus de familles pourvoyant à tous leurs besoins

#### Un travail inachevé

Comme indiqué en préambule, alors que la commission disposait de tous les éléments pour confirmer que cette hausse des taxes va poser des problèmes majeurs pour un nombre important d'étudiants, elle a décidé de cesser abruptement la réflexion quant aux moyens d'y remédier en refusant le texte sans tentative de l'amender.

#### Proposition d'amendement

C'est pour cela que, compte tenu des informations obtenues et des témoignages recueillis, la minorité propose l'amendement général suivant qui permet à la fois de traiter la question de la visibilité et de l'accès du service des bourses et prêts d'études, mais également de compenser la hausse des taxes semestrielles par un subside ciblé, dont l'obtention serait conditionnée au critère le plus simple à vérifier : l'éligibilité à un subside d'assurance-maladie.

#### invite le Conseil d'Etat

- à octroyer chaque semestre un subside équivalant à la hausse des taxes semestrielles des HES-SO à tous les étudiants de ces écoles résidant à Genève et au bénéfice de subsides d'assurance-maladie;
- à décentraliser le service des bourses et prêts d'études en le rendant plus visible et plus accessible pour les étudiants des HES genevoises.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les députés, nous vous remercions de faire bon accueil à cet amendement et, s'il devait être refusé, d'accepter la proposition de motion dans sa version originale.